



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration – Session ordinaire

Séance ordinaire du 22 septembre 2022

Objet : Elections des représentants des locataires au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du siège, 1080 avenue du Midi à Agen, le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, à 14 heures, sous la présidence de M. Thomas BOUYSSONNIE.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, Mme COSTA, M. COSTA, M. DEMEL, Mme FIGUES, Mme GARCIA-IZQUIERDO, Mme GROSSIAS, Mme KHERKHACH, M. MASSET, Mme PALAZE, Mme PITOUS, Mme SALLES, Mme VEZINAT.

Étaient absents ou excusés

Mme CASTELLI, M. GIRARDI, Mme LAVIT, M. TROIVILLE.

Étaient représentés par pouvoir

M. BILIRIT, donne pouvoir M. MASSET
M. CONSTANS, donne pouvoir à Mme KHERKHACH
M. DUTHIL, donne pouvoir à Mme SALLES
M. LABROUSSE donne pouvoir M. DEMEL
Mme LAVERGNE DE CERVAL, donne pouvoir à Mme GARCIA-IZQUIERDO
M. PICARD donne pouvoir à M. BOUYSSONNIE
M. SOULIER-MARATUECH. Donne pouvoir à Mme GROSSIAS

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice Générale Adjointe,
M. MALIEN, Directeur Financier
M. BIZE, Directeur du Patrimoine,
M. LALANE, représentant le CSE.

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, dénommé "Habitallys"

Considérant que le mandat des 4 administrateurs locataires au Conseil d'Administration de l'Office, élus pour 4 ans, arrive à expiration en fin d'année 2022,

Considérant qu'en application de la réglementation, les élections visant au renouvellement des administrateurs locataires doivent être organisées entre le 15 novembre et le 15 décembre,

Considérant que la Fédération des Offices Publics de l'Habitat et les organisations mentionnées à l'article L421-9 du code de la construction et de l'habitation ont signé le 15 décembre 2021 un protocole relatif à l'organisation des élections des représentants des locataires aux conseils d'administration des OPH pendant cette période.

Considérant la dispersion géographique du patrimoine, induisant que le scrutin se fasse par correspondance, avec cette année une ouverture au scrutin numérique et le recours à un prestataire de services (PARAGON),

Considérant qu'une réunion de concertation, conviant les associations de locataires représentatives dans le département, a été organisée le 9 septembre dernier et a permis de conclure un accord local sur les modalités d'organisation des opérations électorales, le calendrier et les conditions de prise en charge ; accord signé avec l'AFOC et la CSF,

Considérant le calendrier de déroulement du scrutin :

- ↳ information des locataires par courrier individuel : 28 septembre 2022
- ↳ dépôt des listes de candidatures au siège d'Habitallys contre la délivrance d'un reçu ou adressées par lettre recommandée avec AR : 12 octobre 2022 à 16h au plus tard
- ↳ notification des candidatures aux locataires par courrier individuel : à partir du 31 octobre 2022
- ↳ envoi du matériel de vote à chaque locataire : entre le 12 et le 26 novembre 2022
- ↳ date de l'élection : 30 novembre 2022

DÉCIDE :

- **De valider le contenu du protocole d'accord pré-électoral,**
- **De mandater le directeur Général pour mener à bien cette élection,**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Agen, le 22 septembre 2022

Le Directeur Général,



Bruno GUINANDIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration – Session ordinaire

Séance ordinaire du 22 septembre 2022

Objet : Exécution budgétaire 2022

Le Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du siège, 1080 avenue du Midi à Agen, le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, à 14 heures, sous la présidence de M. Thomas BOUYSSONNIE.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, Mme COSTA, M. COSTA, M. DEMEL, Mme FIGUES, Mme GARCIA-IZQUIERDO, Mme GROSSIAS, Mme KHERKHACH, M. MASSET, Mme PALAZE, Mme PITOUS, Mme SALLES, Mme VEZINAT.

Étaient absents ou excusés

Mme CASTELLI, M. GIRARDI, Mme LAVIT, M. TROIVILLE.

Étaient représentés par pouvoir

M. BILIRIT, donne pouvoir M. MASSET
M. CONSTANS, donne pouvoir à Mme KHERKHACH
M. DUTHIL, donne pouvoir à Mme SALLES
M. LABROUSSE donne pouvoir M. DEMEL
Mme LAVERGNE DE CERVAL, donne pouvoir à Mme GARCIA-IZQUIERDO
M. PICARD donne pouvoir à M. BOUYSSONNIE
M. SOULIER-MARATUECH. Donne pouvoir à Mme GROSSIAS

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice Générale Adjointe,
M. MALIEN, Directeur Financier
M. BIZE, Directeur du Patrimoine,
M. LALANE, représentant le CSE.

AFFAIRE FINANCIERES : Question n°1 : L'exécution budgétaire au 31 juillet 2022 et projet de décision modificative

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LOT-ET-GARONNE DENOMME HABITALYS

Vu l'article R423-25 du CCH relatif aux obligations de présentation d'un budget modificatif pour les Offices Publics de l'Habitat à comptabilité commerciale,

Vu l'article L421-21 du CCH définissant l'équilibre du budget

Vu l'arrêté du 21 janvier 2009 fixant le budget des OPH soumis aux règles de la comptabilité de commerce,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Office en date du 17 décembre 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2022

Vu la note de présentation relative à l'exécution du budget 2022, situation arrêtée au 31 juillet 2022, à savoir :

I.	INTRODUCTION.....	4
A.	Le cadre légal et réglementaire : Offices publics de l’habitat soumis aux regles de la comptabilité de commerce	4
	Rappel synthèse budget primitif 2022	6
	Proposition budget modificatif 2022	7
II.	LE COMPTE DE RESULTAT	9
A.	Les charges.....	9
B.	Les produits.....	11
C.	Le résultat.....	13
D.	La capacité d’autofinancement.....	13
III.	LE TABLEAU DE FINANCEMENT	14
A.	Les emplois	15
B.	Les ressources	17
C.	La variation du fonds de roulement.....	18
IV.	L’AUTOFINANCEMENT	19
A.	L’autofinancement net HLM.....	19
B.	Le ratio d’autofinancement net HLM.....	19
V.	CONCLUSIONS SUR LES PROJECTIONS AU 31/12/2022.....	20
A.	les chapitres limitatifs.....	20
B.	l’économie générale du budget	20

INTRODUCTION

LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE : OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT SOUMIS AUX REGLES DE LA COMPTABILITE DE COMMERCE

• Sur l'exécution budgétaire et l'obligation d'une décision modificative :
L'Article R*423-25 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que :

«Le budget est voté par le conseil d'administration de l'office public de l'habitat.

I.- Lorsqu'un chapitre revêtant un caractère limitatif en vertu du 4° de l'article L. 421-21 est insuffisamment doté au regard des dépenses à engager, une décision modificative est votée par le conseil d'administration selon la même procédure et dans la même forme que le budget primitif. L'abondement de crédits du chapitre doit être financé soit par de nouvelles recettes, soit par la diminution de crédits disponibles d'un autre chapitre, soit par un prélèvement sur le fonds de roulement disponible.

II.- En cours d'exercice, un suivi régulier de l'exécution budgétaire est assuré par l'établissement d'états comparatifs des recettes et des dépenses par rapport aux prévisions. Une communication sur le suivi de l'exécution budgétaire est présentée au moins une fois par an au conseil d'administration.

Lorsque l'état comparatif fait apparaître un bouleversement de l'économie générale du budget, une décision modificative rétablissant l'équilibre est présentée dans un délai d'un mois au conseil d'administration.

L'économie générale du budget est regardée comme bouleversée lorsque notamment l'une au moins des conditions suivantes est remplie :

a) La prévision actualisée de la capacité d'autofinancement est inférieure à la dernière prévision approuvée par le conseil d'administration dans des pourcentages définis par arrêté conjoint des ministres chargés du logement, des finances et des collectivités territoriales ;

b) La prévision actualisée du prélèvement sur le fonds de roulement excède le fonds de roulement disponible défini dans les instructions homologuées mentionnées au premier alinéa de l'article R. 423-7 ou est supérieure à la dernière prévision approuvée par le conseil d'administration, à hauteur d'un pourcentage défini par le même arrêté que celui mentionné au a.)»

Cet article est complété par l'article L 421-21 du CCH ainsi que l'arrêté du 21 janvier 2009 fixant le budget des OPH soumis aux règles de la comptabilité de commerce.

En application des textes rappelés ci-dessus, le Conseil d'Administration est appelé à examiner et se prononcer sur l'exécution budgétaire au 31/07/2022 et l'ensemble des décisions modificatives présentées infra.

Rappel des caractéristiques du BP 2022

Le budget primitif 2022 voté le 17 décembre 2021 a été réalisé en tenant compte du cadre fixé lors du débat d'orientations budgétaires du 21 octobre 2021.

Ainsi,

- ↳ Un ratio d'autofinancement minimum de 6 %,
- ↳ Une hausse de 0.42 % des loyers des logements + garages
- ↳ L'application des 8 leviers du PSP,
- ↳ Le maintien à un niveau élevé de l'entretien et de la remise en état des logements pour maintenir l'attractivité commerciale de nos résidences,
- ↳ 86 logements familiaux en chantier fin 2021 dont l'achèvement est prévu en 2022
- ↳ Les démarrages de chantier attendus en 2022 de 165 logements familiaux (17 opérations)
- ↳ 2 gendarmeries
- ↳ La réhabilitation lourde de la résidence La Gravette à Marmande
- ↳ L'application de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) pour sa cinquième année. Une augmentation estimée à 13% par rapport à 2021.

Cette décision modificative du budget primitif, vise à recadrer les prévisions de résultat au 31 décembre 2022 et d'adapter les ressources aux emplois en matière d'investissements afin de ne pas dégrader le prélèvement sur le fonds de roulement au-delà de nos capacités.

Rappel synthèse budget primitif 2022

Compte de résultat prévisionnel 2022

CH	CHARGES	En Euro	En Euro	PRODUITS	CH
60	- Achats - approvisionnements	527 500	21 219 500	Production vendue -	70
61	- Services extérieurs	5 869 900	-31 500	variation stock immeubles -	71
62	- Autres services extérieurs	1 155 490	280 000	Production immobilisée -	72
63	- Impôts, taxes et versements assimilés	3 505 800	70 000	Subvention d'exploitation -	74
64	- Charges de Personnel	3 640 200	1 280 000	Autres produits -	75
65	- Autres charges	305 000	128 000	Produits financiers -	76
66	- Charges financières	2 420 000	5 455 500	Produits exceptionnels -	77
67	- Charges exceptionnelles	1 944 000	1 570 000	Reprises sur provisions -	78
68	- Dotations amortissements et provisions	8 400 000	83 640	Transfert de charges -	79
	TOTAL CHARGES	27 767 890	30 055 140	TOTAL PRODUITS	

**Résultat prévisionnel
de l'exercice 2021**

2 287 250 €

Passage du résultat prévisionnel à l'autofinancement prévisionnel

	+	-	
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés, démolis, remplacés	1 441 000	3 487 000	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 400 000	970 000	- Quote-part des subventions virée au résultat
		1 570 000	- Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions

Capacité d'autofinancement

6 101 250 €

Tableau de financement prévisionnel (variation du fonds de roulement)

	EMPLOIS	En Euro	En Euro	RESSOURCES	
	Investissements immobilier	47 136 556	6 101 250	Capacité d'autofinancement	
	Investissements de structure	755 612	3 487 000	Produits de cession d'actifs	
	Rembts d'emprunts dont RA (*) (capital)	12 221 664	2 099 623	Subventions (notifications)	
	Remboursement DG (*) locataires sortants	175 000	40 715 692	Emprunts (encaissements)	
			220 000	Encaissement DG (*) locataires entrants	
	TOTAL EMPLOIS	60 288 832	52 623 565	TOTAL RESSOURCES	

(*) RA = Remboursements Anticipés - DG = Dépôts de Garantie

**prélèvement sur le fonds de
roulement**

-7 665 267 €

Proposition budget modificatif 2022

Compte de résultat prévisionnel 2022

CH	CHARGES	En Euro	En Euro	PRODUITS	CH
60	- Achats - approvisionnements	543 272	21 148 151	Production vendue -	70
61	- Services extérieurs	4 197 588	-29 326	variation stock immeubles -	71
62	- Autres services extérieurs	1 166 646	280 000	Production immobilisée -	72
63	- Impôts, taxes et versements assimilés	3 467 740	70 000	Subvention d'exploitation -	74
64	- Charges de Personnel	3 616 311	57 559	Autres produits -	75
65	- Autres charges	385 000	551 182	Produits financiers -	76
66	- Charges financières	2 958 742	5 956 231	Produits exceptionnels -	77
67	- Charges exceptionnelles	1 992 918	1 571 495	Reprises sur provisions -	78
68	- Dotations amortissements et provisions	8 400 000	83 640	Transfert de charges -	79
	TOTAL CHARGES	26 728 216	29 688 932	TOTAL PRODUITS	

**Résultat prévisionnel
de l'exercice 2022**

2 960 716 €

Passage du résultat prévisionnel à l'autofinancement prévisionnel

	+	-	
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés, démolis, remplacés	1 441 000	3 433 545	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 400 000	970 000	- Quote-part des subventions virée au résultat
		1 571 495	- Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions

Capacité d'autofinancement

6 826 676 €

Tableau de financement prévisionnel (variation du fonds de roulement)

	En Euro	En Euro	
Investissements immobilier	38 313 222	6 826 676	Capacité d'autofinancement
Investissements de structure	712 574	3 433 545	Produits de cession d'actifs
Rembts d'emprunts dont RA (*) (capital)	11 948 371	2 498 033	Subventions (notifications)
Remboursement DG (*) locataires sortants	109 656	39 145 790	Emprunts (encaissements)
		119 352	Encaissement DG (*) locataires entrants
TOTAL EMPLOIS	51 083 823	52 023 396	TOTAL RESSOURCES

(*) RA = Remboursements Anticipés - DG = Dépôts de Garantie

Apport au fonds de roulement

939 573 €

LE RESULTAT – L'AUTOFINANCEMENT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES		Budget initial 2022	Position au 31-juil-22	Estimation 08 => 12 2022	Total attendu 2022
			(A)	(B)	(A + B)
60	Achats - approvisionnement (eau, gaz, élec...)	527 500	257 688	285 584	543 272
61	Services extérieurs	5 869 900	2 371 708	1 825 880	4 197 588
dont 61521	Dépenses de gros entretien	3 879 000	718 594	1 326 088	2 044 682
62	Autres services extérieurs	1 155 490	499 835	666 810	1 166 646
63	Impôts, taxes, assimilés	3 505 800	181 635	3 286 105	3 467 740
dont 63512	Taxes foncières	2 481 000	0	2 512 307	2 512 307
64	Charges de personnel	3 640 200	1 599 118	2 017 193	3 616 311
65	Autres charges de gestion courante	305 000	120 487	264 513	385 000
dont 654	Pertes sur créances irrécouvrables	270 000	119 836	180 164	300 000
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	2 420 000	810 244	2 148 498	2 958 742
67	Charges exceptionnelles	1 944 000	166 859	1 826 059	1 992 918
dont 675	VNC des éléments sortis de l'actif immobilisé	1 441 000	0	1 441 000	1 441 000
68	Dotations aux amortis., aux dépréc. et aux provis.	8 400 000	0	8 400 000	8 400 000
TOTAL DES CHARGES		27 767 890	6 007 574	20 720 642	26 728 216

PRODUITS		Budget initial 2022	Position au 31-juil-22	Estimation 08 => 12 2022	Total attendu 2022
			(A)	(B)	(A + B)
701	Ventes d'immeubles et terrains	79 000	48 072	34 611	82 683
703	Récupérations des charges locatives	2 558 500	1 495 485	1 089 242	2 584 727
704	Loyers	18 524 000	10 789 348	7 625 342	18 414 690
706-708	Prestations de service / activités annexes	58 000	21 291	44 759	66 050
71	Variation stocks	-31 500	0	-29 326	-29 326
72	Production immobilisée	280 000	0	280 000	280 000
74	Subventions d'exploitation	70 000	7 327	62 673	70 000
75	Autres produits de gestion courante	1 280 000	17 826	39 733	57 559
76	Produits financiers	128 000	3 930	547 252	551 182
77	Produits exceptionnels	5 455 500	2 617 882	3 338 350	5 956 231
dont 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	3 487 000	1 835 545	1 598 000	3 433 545
78	Reprises sur amortis., aux dépréc. et provisions	1 570 000	0	1 571 495	1 571 495
79	Transfert de charges d'exploitation	83 640	33 696	49 944	83 640
TOTAL DES PRODUITS		30 055 140	15 034 857	14 569 520	29 688 932

Initial	Actualisé
2 287 250	Résultat prévisionnel 2022 2 960 717

L'autofinancement prévisionnel

Passage du résultat prévisionnel à l'autofinancement prévisionnel			
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés, démolis, remplacés	1 441 000	+	1 441 000
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 400 000	+	8 400 000
- Produits des cessions d'éléments d'actifs	3 487 000	-	3 433 545
- Quote-part des subventions virée au résultat	970 000	-	970 000
- Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions	1 570 000	-	1 571 495
	6 101 250	Autofinancement prévisionnel 2022	6 826 677

LE COMPTE DE RESULTAT

LES CHARGES

Les Achats (Chapitre 60)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
60	ACHAT	527 500	257 688	49%	543 272	+ 15 772

Ce chapitre est constitué des achats de fluides (eau, gaz (siège), électricité, carburant, combustible), de fournitures d'atelier pour la régie d'entretien, des achats liés à la production de stocks immobiliers, des fournitures administratives et informatiques. La variation de ce chapitre est essentiellement due aux dépenses attendues relatives aux études des opérations de stocks immobiliers plus importantes que prévues (30 K€ => 50 K€).

Les services extérieurs (Chapitre 61)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
61	SERVICES EXTERIEURS	5 869 900	2 371 708	44%	4 197 588	-1 672 312

Le BP 2022 avait été établi avant la hausse du cout des énergies. Les couts de chauffage (fourniture de gaz) dans la DM sont donc en augmentation par rapport au BP 2022, considérant l'hypothèse d'un bouclier tarifaire conduisant à des dépenses équivalentes à 2021 + 3%.

Les travaux de Gros Entretien (GE) seront moins élevés que prévus du fait de décalages de planning de certains projets d'une part, de la comptabilisation en investissement de dépenses inscrites initialement en GE (remplacements de chaudières individuelles) d'autre part.

Les autres services extérieurs (Chapitre 62)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 155 490	499 835	43%	1 166 646	+ 11 156

Sous ce chapitre certains postes sont revus à la hausse :

- ↳ La mise à disposition de personnel extérieur du fait du prolongement d'arrêts de travail de salariés remplacés
- ↳ Les services bancaires

D'autres sont revus à la baisse :

- ↳ Les honoraires de missions de conseil et de contrôles : réalisation partielle en 2022 et report sur 2023 de mises à jour de diagnostics immobiliers
- ↳ Frais postaux et de télécommunication
- ↳ Cotisations (taux de la cotisation CGLLS moins élevé que prévu)

Les Impôts, taxes et versements assimilés (Chapitre 63)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
63	IMPOTS TAXES	3 505 800	181 365	5%	3 467 740	- 38 060

La baisse estimée de ce chapitre s'explique par :

- Une taxe foncière et taxe d'enlèvement des ordures ménagères supérieures aux prévisions pour 23 K€
- Des impôts et taxes sur rémunérations moindres (61 K€)

Les charges de personnel (Chapitre 64)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
64	CHARGES DE PERSONNEL	3 640 200	1 599 196	44%	3 616 311	- 23 889

Les crédits budgétaires alloués à ce chapitre seront suffisants pour faire face aux besoins, pas de remarques particulières.

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
65	AUTRES CHARGES	305 000	120 487	40%	385 000	+ 80 000

Cette variation du poste « charges diverses d'exploitation » s'explique par :

- Des prévisions d'effacements de dettes des locataires en hausse (+ 30 K€)
- La comptabilisation sous ce poste des dépenses liées aux actions autres que les travaux, menées en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)

Les charges financières (Chapitre 66)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
66	CHARGES FINANCIERES	2 420 000	810 244	33%	2 958 742	+ 538 742

La hausse du livret A au 1^{er} février et 1^{er} aout 2022 d'une part, la projection des intérêts à payer au titre du contrat d'échange de taux d'autre part, expliquent la forte hausse de ce chapitre qui augmente de plus de 20%

Les charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 944 000	166 859	9%	1 992 918	+ 48 918

La hausse de ce chapitre s'explique principalement par la comptabilisation du bouclier tarifaire reversé aux locataires portant sur la période de novembre et décembre 2021.

Les dotations aux amortissements et provisions (Chapitre 68)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
68	DOTATIONS AMORT ET PROV	8 400 000	0	0%	8 400 000	Néant

L'estimation initiale de ce chapitre budgétaire est conservée.

LES PRODUITS

Les produits des activités (Chapitre 70)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
70	PRODUITS DES ACTIVITES	21 219 500	12 354 196	58%	21 148 151	- 71 349

Les prévisions de recettes de loyers sont revues à la baisse du fait principalement de retards de livraisons d'opérations initialement prévues en 2022, reportées en 2023 : FOULAYRONNES Marguerite Duras 12 logements – CASTELJALOUX Caubun 40 logements – gendarmeries de Laplume et Tonneins

A signaler une RLS légèrement inférieure à la prévision initiale (- 64 K€)

Variation des stocks (Chapitre 71)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
71	VARIATION DES STOCKS	-31 500	0	0%	-29 326	+ 2 174

Ce chapitre comptabilise d'une part les sorties de stock des biens vendus (déstockage) pour leur cout de revient, d'autre part le transfert en comptes de stocks de dépenses d'achats stockés (terrains, études, travaux). Les prévisions de dépenses d'achats stockés (cf chapitre 60) sont revues à la hausse (30 K€ => 50 K€). La valeur des lots vendus est plus importante que prévue.

La production immobilisée (Chapitre 72)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	280 000	0	0 %	280 000	0

Ce chapitre comptabilise le transfert en comptes d'investissement de dépenses de fonctionnement. La prévision du BP 2022 est maintenue.

Les subventions d'exploitation (Chapitre 74)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	70 000	7 327	10 %	70 000	0

Ce chapitre qui comptabilise diverses aides d'exploitation (aides à l'embauche, remise d'intérêts CDC,...) n'appelle pas de modifications

Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
75	AUTRES PRODUITS	1 280 000	17 826	1%	57 559	- 1 222 441

La baisse des dépenses de remplacements de chaudières (cf chapitre 61 Gros Entretien) d'une part, la fin des dispositifs « coup de pouce » et « grande précarité » permettant la valorisation de nos travaux d'économie d'énergies d'autre part, vont se traduire par une diminution de la vente des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Les produits financiers (Chapitre 76)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
76	PRODUITS FINANCIERS	128 000	3 930	3%	551 182	+ 423 182

La hausse du taux du livret A en 2022 passé de 0.5% à 1% au 1^{er} février puis à 2% au 1^{er} aout, le préfinancement des 2 gendarmeries et de la réhabilitation de la Gravette qui a augmenté le montant des fonds placés, la réorientation de placements en comptes à terme (2000 K€) et en SICAV vers le livret A, conduisent à des produits financiers plus élevés.

Les produits exceptionnels (Chapitre 77)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 455 500	2 617 882	48%	5 956 231	+ 500 731

La hausse de ce chapitre s'explique par des dégrèvements de TFPB sollicités fin 2021, d'un montant de l'ordre de 1 000 K€, supérieurs d'environ 500 K€ aux prévisions du BP 2022.

Les produits de cessions d'actifs sont estimés dans le BP 2022 à 3 487 K€ et considèrent la vente de 29 logements (2687 K€) et de l'ancien siège social (800 K€). La prévision de biens vendus est ramenée à 27 mais pour un montant total globalement équivalent à la prévision du BP.

Les reprises sur amortissements et provisions (Chapitre 78)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
78	REPRISES SUR PROVISIONS	1 570 000	0	0%	1 571 495	+ 1 495

Cet écart s'explique par une reprise de provision suite la vente d'un terrain à bâtir (Pujol poil rouge), qui n'avait pas été prévue au BP2022

Les transferts de charges (Chapitre 79)

Chapitre	POSTES	BP 2022	Exécution au 31/07/2022	Avancement	Projection au 31/12/2022	Variation
79	TRANSFERT DE CHARGES	83 640	33 696	40%	83 640	

Comptabilisation principalement sous ce chapitre des frais de contentieux refacturés aux locataires. Pas de remarque particulière, prévision maintenue

LE RESULTAT

	Budget initial 2022	Budget modifié 2022	Variation
TOTAL DES PRODUITS	30 055 140	29 688 932	-366 208
TOTAL DES CHARGES	27 767 890	26 728 216	-1 039 674
RESULTAT	2 287 250	2 960 716	673 466

La diminution prévisionnelle de nos charges supérieure à la diminution de nos produits conduit à un résultat en hausse de 673 K€ par rapport à la prévision initiale.

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

<u>Initial</u>		<u>Actualisé</u>
2 287 250	Résultat prévisionnel 2022	2 960 717

L'autofinancement prévisionnel

<u>Passage du résultat prévisionnel à l'autofinancement prévisionnel</u>		
--	--	--

+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés, démolis, remplacés	1 441 000	+	1 441 000
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 400 000	+	8 400 000
- Produits des cessions d'éléments d'actifs	3 487 000	-	3 433 545
- Quote-part des subventions virée au résultat	970 000	-	970 000
- Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions	1 570 000	-	1 571 495

6 101 250	Autofinancement prévisionnel 2021	6 826 677
-----------	-----------------------------------	-----------

La capacité d'autofinancement (CAF) est un indicateur permettant de dégager la différence entre les « produits encaissables » et les « charges décaissables » hors opérations liées à la cession d'éléments d'actif. Elle se calcule à partir du résultat comptable que l'on retranche des charges non décaissables et produits non encaissables et plus-values de cession du patrimoine.

Cette CAF est en hausse de 725 K€

LE TABLEAU DE FINANCEMENT

EMPLOIS	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022	Ecart
		(A)	(B)	(A + B)	
<u>investissements de structure :</u>					
Logiciel	156 000	40 696	102 044	142 740	-13 260
Installations techniques, matériel ou	237 000	147 043	60 179	207 222	-29 778
Transfert siège social	362 612	259 433	103 179	362 612	0
<u>investissements patrimoniaux :</u>					
Production de logements familiaux	18 563 380	4 449 592	11 268 458	15 718 050	-2 845 330
Gendarmeries	17 234 021	5 336 205	10 912 477	16 248 682	-985 339
Réhabilitations lourdes	9 227 155	1 806 816	2 750 000	4 556 816	-4 670 339
Réhabilitations patrimoine diffus	2 112 000	505 210	1 284 464	1 789 674	-322 326
Remboursements dépôts garantie k	175 000	63 966	45 690	109 656	-65 344
Remboursements d'emprunts (capit	12 221 664	2 997 609	8 950 762	11 948 371	-273 293
TOTAL DES EMPLOIS	60 288 832	15 606 570	35 477 253	51 083 823	-9 205 009

RESSOURCES

	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022	Ecart
		(A)	(B)	(A + B)	
<u>Interne</u>					
Capacité d'autofinancement	6 101 250			6 826 677	725 427
Produits de cession d'actifs	3 487 000	1 835 545	1 598 000	3 433 545	-53 455
<u>Externe</u>					
Subventions (notifications)	2 099 623	2 353 033	145 000	2 498 033	398 410
Emprunts (encaissements)	40 715 692	38 478 790	667 000	39 145 790	-1 569 902
Dépôts de garantie des locataires	220 000	69 622	49 730	119 352	-100 648
TOTAL DES RESSOURCES	52 623 565			52 023 397	-600 168

<u>Initial</u>	<u>Actualisé</u>
-7 665 267	939 574
Variation prévisionnelle du fonds de roulement	

LES EMPLOIS

Les acquisitions d'immobilisations pour la structure

	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022	Ecart
		(A)	(B)	(A + B)	
investissements de structure :					
Logiciel	156 000	40 696	102 044	142 740	-13 260
Installations techniques, matériel outillage, autre immo	237 000	147 043	60 179	207 222	-29 778
Transfert siège social	362 612	259 433	103 179	362 612	0

Les achats de logiciels devraient être légèrement moins élevés que les prévisions du fait du report en 2023 de projets.

Les autres postes sont essentiellement liés au changement de siège social : acquisition de mobilier et d'équipements informatiques, achèvement des travaux de réaménagement et d'agrandissement des locaux.

Les acquisitions d'immobilisations pour la production de logements

	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022	Ecart
		(A)	(B)	(A + B)	
Production de logements familiaux - foyers	18 563 380	4 449 592	11 268 458	15 718 050	-2 845 330

La baisse des prévisions de dépenses correspond principalement à des décalages,
○ de dates de démarrage de travaux,

Les principaux programmes impactés sont, « Cazalet » « Montazy » « Plaine de Charpeau » « JJ Rousseau », « Lamartine » à Bon encontre, « ancienne clinique / famille gouvernante » à Villeneuve, « Petit casino » à Tonneins, « Burges » au Passage, Lamensique » à Fumel.

○ dans le déroulement des travaux,

Les principaux programmes impactés sont « Marguerite Duras » à Foulayronnes, « Caubun » à Casteljaloux, « Le jardin » à Brax, « l'école de musique » à Marmande

Les acquisitions d'immobilisations pour les gendarmeries

	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022	Ecart
		(A)	(B)	(A + B)	
Gendarmeries	17 234 021	5 336 205	10 912 477	16 248 682	-985 339

La baisse des prévisions de dépenses correspond au décalage dans le déroulement des travaux des gendarmerie de Tonneins et Laplume conduisant à un glissement sur 2023 de leurs mises en service.

Les acquisitions d'immobilisations pour les réhabilitations

Réhabilitations lourdes

	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022	Ecart
		(A)	(B)	(A + B)	
Réhabilitations lourdes	9 227 155	1 806 816	2 750 000	4 556 816	-4 670 339

La baisse des prévisions de dépenses correspond au décalage dans les plannings des travaux des deux chantiers prévus soit, la réhabilitation de la résidence « La gravette » à Marmande (8000 K€ => 3500 K€) et du foyer « Labeyrie » à Meilhan sur Garonne (36 logements en équivalence).

Réhabilitations patrimoine diffus

	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022	Ecart
		(A)	(B)	(A + B)	
Réhabilitations patrimoine diffus	2 112 000	505 210	1 284 464	1 789 674	-322 326

Ce poste comporte la comptabilisation des remplacements de chaudières individuelles inscrits initialement au BP 2022 en Gros Entretien. Les dépenses prévues s'élèvent à 800 K€.

Malgré ce rattachement de dépenses, les prévisions anticipent une baisse des dépenses de réhabilitation sur le patrimoine diffus. Les principales opérations retardées dans leur lancement ou dans leur réalisation portent sur les résidences suivantes : « Sérignac » à Ste Bazeille, « Les Hêtres » à Tonneins, « Château d'eau » à Marmande, « Croix St Pierre II » à Boé, « Xaintrailles » à Casteljaloux, « Courbian » à Mezin.

Les remboursements des emprunts

	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022	Ecart
		(A)	(B)	(A + B)	
Remboursement d'emprunts (hors crédits relais et RA)	4 981 664	2 997 609	2 090 762	5 088 371	106 707
Remboursement de crédits relais	6 000 000	0	6 000 000	6 000 000	0
Remboursement anticipés d'emprunts	1 240 000	0	860 000	860 000	-380 000
TOTAL	12 221 664	2 997 609	8 950 762	11 948 371	-273 293

Les prévisions de remboursements des dettes financières finançant le patrimoine sont globalement diminuées de 273 K€ en raison essentiellement de remboursements anticipés moins élevés que prévus.

Les remboursements des dépôts de garantie des locataires sortants

	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022	Ecart
		(A)	(B)	(A + B)	
Remboursement DG Locataires	175 000	63 966	45 690	109 656	-65 344
TOTAL	175 000	63 966	45 690	109 656	-65 344

Au vu du montant constaté sur le 1^{er} semestre 2022, la projection à fin 2022 est revue à la baisse. Une diminution de la rotation de logements est constatée en 2022

LES RESSOURCES

La capacité d'autofinancement

	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022	Ecart
		(A)	(B)	(A + B)	
Capacité d'autofinancement	6 101 250			6 826 677	725 427

Ce poste a été commenté précédemment cf. le chapitre II « Le Compte de résultat » section D « La Capacité d'Autofinancement ».

Les produits de cessions d'éléments de l'actif immobilisé

	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022	Ecart
		(A)	(B)	(A + B)	
Produits de cession d'actifs	3 487 000	1 835 545	1 598 000	3 433 545	-53 455

Le poste « Cessions d'éléments d'actif » a été commenté précédemment cf. le chapitre II « Le Compte de résultat » section B « Les produits » alinéa 7.

Les notifications de subventions

	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022	Ecart
		(A)	(B)	(A + B)	
Subventions (notifications)	2 099 623	2 353 033	145 000	2 498 033	398 410

Ce sont essentiellement des subventions de la résidence la Gravette qui n'avaient pas été prévues au BP 2022, qui expliquent cet écart avec la prévision à fin 2022

Les encaissements d'emprunts

	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022	Ecart
		(A)	(B)	(A + B)	
Emprunts (encaissements)	40 715 692	38 478 790	667 000	39 145 790	-1 569 902

La contraction d'emprunts globalement conforme à la prévision permet le préfinancement des opérations à des conditions de taux intéressant. Les 2 gendarmeries et la réhabilitation de la Gravette, l'opération Caubun, constituent les principales opérations financées cette année.

Les encaissements de dépôts de garantie

	Budget initial 2022	Réalisé 1er semestre 2022	Prévisions 2ème semestre 2022	Attendu fin 2022 (A + B)	Ecart
		(A)	(B)		
Dépôts de garantie des locataires	220 000	69 622	49 730	119 352	-100 648

A l'instar des remboursements de dépôts de garantie (DG) des locataires (cf commentaires plus haut), les encaissements de DG sont également revus à la baisse.

LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

EMPLOIS	En Euro	En Euro	RESSOURCES
Investissements immobilier	38 313 222	6 826 676	Capacité d'autofinancement
Investissements de structure	712 574	3 433 545	Produits de cession d'actifs
Rembts d'emprunts dont RA (*) (capital)	11 948 371	2 498 033	Subventions (notifications)
Remboursement DG (*) locataires sortants	109 656	39 145 790	Emprunts (encaissements)
		119 352	Encaissement DG (*) locataires entrants
TOTAL EMPLOIS	51 083 823	52 023 396	TOTAL RESSOURCES

Apport au fonds de roulement
939 573 €

Un apport au fonds de roulement devrait s'élever à 939 K€ contre une prévision initiale de prélèvement sur le fonds de roulement de 7 665 K€, soit une augmentation de 8 604 K€ ainsi détaillée :

- Amélioration de la capacité d'autofinancement	+ 725 K€
- Diminution des produits de cession d'actifs	- 54 K€
- Diminution des remboursements d'emprunts (capital)	+ 273 K€
- Diminution du portage des opérations d'investissement (dépendances – emprunts – subventions)	+ 7 695 K€
- Diminution de l'écart sur dépôts de garantie des locataires	- 35 K€

L'AUTOFINANCEMENT

L'AUTOFINANCEMENT NET HLM

Le calcul de l'autofinancement net HLM est défini dans l'article R.423-1-4 du CCH.

Il permet de mesurer la capacité de l'Office à générer une capacité d'autofinancement suffisante afin de couvrir les remboursements en capital des emprunts et intérêts compensateurs destinés à financer le parc locatif.

	BP 2022	Projection au 31/12/2022	Projet modification
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	6 101 250	6 826 677	+ 725 427
REMBOURSEMENT EMPRUNTS LOCATIFS HORS REMBOURSEMENTS ANTICIPES	-4 797 590	-4 846 596	- 49 006
AUTOFINANCEMENT NET HLM	1 303 660	1 980 081	+ 676 421

La capacité d'autofinancement anticipée au 31 décembre retraitée permet de dégager un autofinancement net HLM à hauteur de 1 980 K€.

LE RATIO D'AUTOFINANCEMENT NET HLM

Le calcul du ratio d'autofinancement net HLM est défini par l'article R.423-9 du CCH.

Il est obtenu à partir de l'autofinancement net HLM, rapporté à un dénominateur composé des produits financiers et des produits d'activités à l'exclusion de la récupération des charges locatives.

Si ce ratio est seulement observé lors de l'arrêté des comptes annuels, il est toutefois nécessaire de garder en référence, les obligations qui s'imposent au Directeur général en cas de non-respect des niveaux minimums, soit 0% sur une année, et 3% pour la moyenne sur les 3 derniers exercices (Cf arrêté du 10 décembre 2014).

« Lorsque, au titre d'un exercice donné, le ratio mentionné au premier alinéa est inférieur à l'un des taux de référence précités, le Directeur Général rend compte de cette situation et propose, s'il y a lieu, des mesures internes à mettre en œuvre pour redresser la situation financière de l'Office de manière pérenne. Les mesures proposées sont intégrées dans le rapport d'activité précité et font l'objet d'une délibération spécifique du Conseil d'Administration. »

	2020	2021	2022 BP	2022 BM
a) Autofinancement net HLM (tableau CAF - Annexe XIII) (1)	2 926 642	2 074 433	1 303 660	1 980 081
b) Total des produits financiers (comptes 76)	207 629	132 323	128 000	551 182
c) Total des produits d'activité (comptes 70)	19 851 534	20 890 867	21 219 500	21 148 151
d) Charges récupérées (comptes 703)	2 221 756	2 575 841	2 558 500	2 584 727
e) (b+c-d) : Dénominateur du ratio d'autofinancement net HLM	17 837 407	18 447 349	18 789 000	19 114 606
a/e : Ratio d'autofinancement net HLM (en%)	16,41%	11,25%	6,94%	10,36%
Moyenne des 3 derniers exercices	13,96%	14,06%	12,63%	12,67%

Le ratio d'autofinancement prévisionnel pour l'exercice 2022 est désormais égal est à 10,36 %.

La prévision de la moyenne des 3 derniers exercices à fin 2022 est évaluée à 12,67 %.

CONCLUSIONS SUR LES PROJECTIONS AU 31/12/2022

LES CHAPITRES LIMITATIFS

En application de ces textes, il apparaît que, suite à l'analyse prospective portée à votre connaissance ci-dessus :

le chapitre 64 à caractère limitatif ne nécessite pas de décision modificative.

L'ECONOMIE GENERALE DU BUDGET

Il apparaît, au vu de la projection des dépenses et recettes faite au 31/12/2022 que la prévision actualisée du prélèvement sur le fonds de roulement n'est pas supérieure à la dernière prévision à hauteur de + 10 %.

§§§§§§

Le Budget modifié de l'exercice 2022 présente les caractéristiques suivantes :

Un résultat budgétaire prévisionnel	2 960 716 €
Une capacité d'autofinancement prévisionnelle	6 826 776 €
Un autofinancement net HLM (Art.R.423-9 CCH) prévisionnel	1 980 081 €
Un ratio d'autofinancement net HLM annuel prévisionnel	10,36 %
Une moyenne triennale du ratio d'autofinancement net HLM prévisionnelle	12,67 %
Un apport au fond de roulement	939 573 €
Un fonds de roulement prévisionnel au 31/12/2022	30 347 408 €

Cette présentation relative à l'exécution du budget 2022 a fait l'objet d'une validation par la commission des finances et de l'investissement le 15 septembre 2022

DELIBERE et DECIDE,

- De prendre acte de la communication qui lui a été faite quant à l'exécution du budget observé à la date du 31 juillet 2022, qui ne nécessite pas de décision modificative au vu des crédits disponibles sur les chapitres limitatifs (chap 64) et de la prévision actualisée de prélèvement sur le fond de roulement

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Agen, le 22 septembre 2022

Le Directeur général, Bruno GUINANDIE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration – Session ordinaire

Séance ordinaire du 22 septembre 2022

Objet : Contractualisation avec le Département

Le Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du siège, 1080 avenue du Midi à Agen, le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, à 14 heures, sous la présidence de M. Thomas BOUYSSONNIE.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, Mme COSTA, M. COSTA, M. DEMEL, Mme FIGUES, Mme GARCIA-IZQUIERDO, Mme GROSSIAS, Mme KHERKHACH, M. MASSET, Mme PALAZE, Mme PITOUS, Mme SALLES, Mme VEZINAT.

Étaient absents ou excusés

Mme CASTELLI, M. GIRARDI, Mme LAVIT, M. TROIVILLE.

Étaient représentés par pouvoir

M. BILIRIT, donne pouvoir M. MASSET
M. CONSTANS, donne pouvoir à Mme KHERKHACH
M. DUTHIL, donne pouvoir à Mme SALLES
M. LABROUSSE donne pouvoir M. DEMEL
Mme LAVERGNE DE CERVAL, donne pouvoir à Mme GARCIA-IZQUIERDO
M. PICARD donne pouvoir à M. BOUYSSONNIE
M. SOULIER-MARATUECH. Donne pouvoir à Mme GROSSIAS

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice Générale Adjointe,
M. MALIEN, Directeur Financier
M. BIZE, Directeur du Patrimoine,
M. LALANE, représentant le CSE.

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, dénommé "Habitals"

Vu le courrier du 10 janvier 2022 dans lequel Madame La Présidente du Conseil Départemental a sollicité notre Président pour un renforcement de la coopération déjà existante pour inscrire la dimension des partenaires dans l'aménagement du territoire et pour permettre des partenariats sur la prise en compte du vieillissement, la lutte contre la précarité énergétique, le maintien et l'accès au logement ou encore l'accompagnement social des locataires,

Vu l'existence d'un processus de contractualisation soutenu par la Fédération Nationale des OPH,

Considérant l'importance de resituer la démarche dans le contexte que nous vivons :

- ✓ La recomposition du tissu des organismes peut soulever des interrogations quant à ses effets les plus immédiats et les moins maîtrisés sur le maintien d'un engagement de proximité et un relationnel de qualité avec les collectivités,
- ✓ Les collectivités ont aujourd'hui une vision élargie de l'habitat en y intégrant aménagement du territoire, développement durable et nouveaux services,
- ✓ La loi ELAN ouvre aux OPH de nouvelles opportunités d'action : production et gestion de locaux autres que de l'habitat (usage professionnel ou commercial), déploiement de services à caractère social ...
- ✓ Une logique de concurrence avec d'autres opérateurs peut s'aiguiser dès lors que ces bailleurs revendiquent la notion de service au territoire en se positionnant sur certains secteurs ciblés.

Considérant le caractère essentiel d'établir une relation transparente et équilibrée entre un OPH et sa collectivité de rattachement,

Considérant l'exposé fait en séance sur le contenu des objectifs, actions, et engagement financier complémentaire du Conseil Départemental,

DÉCIDE :

- **De valider le contenu du projet de convention de coopération proposé,**
- **De mandater le Président pour conclure cette convention,**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Agen, le 22 septembre 2022

Le Directeur Général,


Bruno GUINANDIE

